

ARRÊTÉ N°2023/17

**OBJET : Stationnement d'un véhicule de déménagement
Devant le 38 rue de l'écu**

Le Maire de la Commune de Saint Aubin du Cormier,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les dispositions du Code de la Route et celles du Code Pénal,
VU la demande de stationnement, de l'entreprise EVENTS MERILUS en date du 24 janvier 2023,
Considérant qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique dans les voies et places publiques,

ARRETE

Article 1 : Dans le cadre d'un déménagement, un camion avec élévateur sera stationné devant le **38 rue de l'écu, le vendredi 10 février 2023 et 8h à 13h.**

Article 2 : La réservation des 3 places de stationnement est à la charge de l'entreprise.

Pendant la réalisation de ce déménagement, le stationnement sera interdit et déclaré gênant, au droit du camion et sur 30 mètres de part et d'autre.

Pendant toute la durée du déménagement, la circulation des véhicules de secours (ambulances, pompiers) et des piétons devra s'effectuer à tout moment.

Article 4 : L'entreprise aura la charge de la pose, du maintien et la dépose de la signalisation (diurne et nocturne) réglementaire.

Article 5 : L'entreprise devra prendre les précautions nécessaires afin de protéger son environnement.

Article 6 : Toutes les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbal et poursuivies conformément à la loi.

Article 7 : Monsieur le Directeur Général des services de la Commune de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Madame la Directrice des Services Techniques, Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie Autonome Territoriale de SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers, sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté dont il leur sera remis ampliation et qui sera publié et affiché, selon les formes prévues par l'article L 2122-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.



Fait à SAINT-AUBIN-DU-CORMIER, le 24 janvier 2023

Le Maire

Jérôme BÉGASSE